



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

---

**Présents :** Philippe FALKENAU - Cécile GAUVILLE-HERBET - Guillaume MARECHAL - Maurice OUFELLI - Martine COLMICHE - Bernard VERSCHELDEM - Audrey THOLANCE - Philippe PORCHER - Muriel DEPALE - Michel CAILLOUX - Christophe KROL - Fabienne OLIVIER - Guy NODON - Alain TROUVÉ - Jacky MELIQUE - Mireille FALQUE - Isabelle LELEU-DELVAL

**Absent excusé :** Michèle DALLE pouvoir à Fabienne OLIVIER  
Françoise BLANCHARD pouvoir à Philippe FALKENAU  
Mireille FALQUE pouvoir à Bernard VERSCHELDEM

## **1 - Désignation des secrétaires de séance :**

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance et Carletta SPANHOVE secrétaire adjointe à l'unanimité des membres présents.

## **2 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 08 juillet 2014 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **3 – LOCATION « Immeuble Grande Cour »**

Monsieur Le Maire expose que :

« L'Immeuble situé 2 la Grand'Cour était occupé jusqu'au 31 mai 2014, comme local commercial par un kinésithérapeute. Ce dernier ayant transféré son cabinet dans un centre médical, l'immeuble a été transformé en logement de type F2, pour être reloué.

A cet effet, une demande de logement émanant d'un de nos agents a été acceptée, et il convient si vous êtes d'accord, de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la location de l'immeuble de la Grand'Cour à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour un loyer mensuel de 500 euros (cinq cent euros). Il autorise également Mr Le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes afférents à ce dossier.

## **4 – Modification contrat de travail d'un Agent Technique de 2<sup>ème</sup> classe - Ecole**

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 3h d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe actuellement à 25h, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour nécessité de service, compte tenu des nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour adopter le nouveau temps de travail de 28h hebdomadaires.

La dépense liée à ce changement sera prévu à l'article 6411 du budget de la Commune

## **5 – Rétrocession à la Commune de la voirie, réseaux et espaces verts « Avenue du Clos Vert » selon limites définies**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu de la SA HLM du département de l'Oise une demande concernant le transfert dans le domaine communal des voiries, réseaux et espaces verts « Avenue du Clos Vert » à Fleurines (5265 m<sup>2</sup>) pour selon limites définies ; à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert dans le domaine communal des voiries, réseaux et espaces verts Avenue du Clos Vert à Fleurines (5265 m<sup>2</sup>) selon limites définies, à l'euro symbolique, et autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer tous actes et documents à intervenir dans ce transfert.

## **6 – Demande de subvention DETR pour la sécurisation du cheminement piéton menant aux écoles**

Monsieur Le Maire propose de présenter, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2014, le dossier suivant : sécurisation du cheminement piétons menant aux écoles.

Une première délibération n°6-2014, ayant été présentée dans la catégorie « sécurité » ne correspondait pas à la catégorie « cadre de vie », demandée par la Préfecture.

L'estimation de ces travaux s'élève à 180 000€HT

Le financement de ces travaux se répartir comme suit :

Subvention espérée au titre de la DETR (40% plafonné à 150 000€) : 60 000€

Autofinancement ou emprunt : 120 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR.

## **7 – Modification du contrat de travail – Professeur de Musique à l'Ecole Roquesable**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en place de la « Classe Orchestre » en septembre 2013, il est nécessaire de modifier le contrat de travail de Madame Isabelle SENT, professeur de musique à l'école Roquesable qui actuellement y dispense 6h de cours, de 2h30 supplémentaires pour une partie de la « Classe Orchestre » et ce à compter du 2 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour adopter le nouveau temps de travail de 8h30 hebdomadaires.

La dépense liée à ce changement sera prévu à l'article 6411 du budget de la Commune

## **8 – Création contrat de travail – Professeur de Musique**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Aude CHALLEAT, professeur de Musique assura pour 3h30 hebdomadaires et ce, à compter du 2 septembre 2014, tous les mercredis et vendredis, l'apprentissage de la musique pour la deuxième partie de la « Classe Orchestre », qui actuellement regroupe 53 enfants.

Madame Aude CHALLEAT occupe un emploi identique à CHEVRIERES, et sera donc rémunérée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon de l'indice brut 469, majoré 410.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.

La dépense liée à cet emploi sera prévu à l'article 6411 du budget de la Commune

## **9 – Fixation de la surtaxe « ASSAINISSEMENT »**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que des surtaxes communales existaient préalablement sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Dans la mesure où le budget de l'eau et la tarification qui en découle est désormais portée par le syndicat SIBH. La surtaxe communale n'ayant plus lieu d'être, il est proposé de reporter la surtaxe sur l'assainissement. Cette décision sera totalement transparente pour les fleurinois et permettra de financer les prochains travaux de réaménagement de l'exutoire de la station d'épuration.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision, la taxe communale de l'assainissement sera de 0.5793€ à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014.

## **10 – Comblement du forage d'eau potable**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le devenir du forage d'eau existant de la Commune, rue de la Montagne, en choisissant entre le comblement ou le maintien en état à la charge de la Commune.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de garder l'ancien forage d'eau potable de la commune pour des usages marginaux, tels que le remplissage de la piscine. Etude faite, il s'avère qu'il est très coûteux de préserver ce forage qui impose un minimum de suivi et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le SIBH (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte) qui a repris la compétence de la gestion de l'eau potable, à procéder aux travaux de comblement du forage, la Commune étant maintenant desservi par celui du SIBH.

## **11 – Vente de la Maison des Ages Fleuris**

Monsieur Le Maire rappelle le faible taux d'utilisation de ce local communal ainsi que les coûts de fonctionnement qui en découle, et propose au Conseil Municipal la vente de ce local situé au 39 rue du général de gaulle. Cette maison a fait l'objet d'une estimation par le service des Domaines, ainsi que par trois agences immobilières différentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé le prix de mise en vente à 200 000 euros (deux cent mille euros) net vendeur, et autorise Monsieur Le Maire à l'unanimité à déposer le dossier de vente dans les trois agences qui ont été consultées, ainsi qu'à signer tous actes et documents pouvant intervenir dans cette vente.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire

Philippe FALKENAU